



DECISION DU MAIRE

PRISE LE 04 OCT. 2023

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DES
DELIBERATIONS DU 25 MAI 2020 ET DU 19 MAI 2022

Réception par le préfet : 05/10/2023

Service Ressources Humaines
LB/KMC

2023-n° 247

OBJET : Formation « Permis de conduire catégorie C - Porteur »

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU les délibérations n°2020-05-25/05 du 25 mai 2020 et n°2022-05-19/04 du 19 mai 2022 aux termes desquelles il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

CONSIDERANT la nécessité de faire bénéficier un agent des services techniques d'une formation Permis de conduire catégorie C - Porteur,

CONSIDERANT l'offre présentée par le Groupe PROMOTRANS, Direction du Centre de FPC PROMOTRANS GONESSE, 1 avenue du XXI EME SIECLE, 95500 GONESSE.

DECIDE

Article 1 : La signature d'une convention de formation concernant une formation « Permis de conduire catégorie C – Porteur » d'une durée de 70 heures, du 20 novembre au 01 décembre 2023, à Gonesse, pour un agent des services techniques de la commune, avec le Groupe PROMOTRANS, Direction du Centre de FPC PROMOTRANS GONESSE, 1 avenue du XXI EME SIECLE, 95500 GONESSE, pour un coût total de 2620,80 euros.

Article 2 : Les autres prescriptions contractuelles sont mentionnées dans la convention jointe à la présente décision.

Vice-président délégué du Conseil départemental,



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 05 OCT. 2023

Mis en ligne et/ou notifié le : 05 OCT. 2023

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 05 OCT. 2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.